



**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE
MRC DE PORTNEUF**

PROCÈS-VERBAL d'une **séance extraordinaire** du conseil de la municipalité Rivière-à-Pierre, tenue au centre communautaire le **19 août 2025** à 19h00 sous la présidence de la mairesse madame Danielle Ouellet formant quorum.

Présents :

Conseillères : Diane Blouin
Pascale Bonin (par visioconférence)

Conseillers : Jacquelin Goyette
Gilbert Dumas
Jérémy Martin (par visioconférence)

Secrétaire d'assemblée : Lyne Morneau, inspectrice municipale

1.1 Mot de bienvenue de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance

2025-08-163

1.2 Modification de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE MODIFIER l'ordre du jour afin d'ajouter deux inscriptions à clicSEQR-Entreprise

Adoptée

2025-08-164

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit modifié afin d'ajouter deux inscriptions à clicSEQR-Entreprise

Adoptée

2025-08-165

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025 tel que déposé.

Adoptée

2025-08-166

1.5 Congédiement de Madame Geneviève Desrosiers

CONSIDÉRANT QUE Madame Geneviève Desrosiers, en sa capacité de directrice générale et greffière trésorière n'a pas répondu de façon satisfaisante aux exigences du poste ;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE mettre fin à la période probatoire de Madame Geneviève Desrosiers au poste de directrice générale et greffière trésorière

Adoptée

2025-08-167

1.6 Report de la séance du mois de septembre.

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE REPORTER la séance du mois de septembre au 25 septembre 2025 en remplacement du 9 septembre 2025.

Adoptée

2025-08-168

1.7 Nomination de Lyne Morneau à titre de directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer Mme Lyne Morneau, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire pour une période indéterminée à compter du 20 août 2025 et de la mandater pour signer les chèques et autres documents relatifs au poste. Le temps consacré au travail de directrice générale greffière trésorière intérimaire sera réénuméré à taux et demi ;

2025-08-169

1.8 Approbation du Règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf (RRGMRP) décrétant un emprunt de 2 159 592,88 \$

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues concernent notamment divers travaux d'infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil municipal au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le directeur général de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure réfère à l'article 607 du Code municipal ou 468.38 de la Loi sur les cités et villes ;



CONSIDÉRANT QUE l’approbation de ce règlement d’emprunt est également soumise à la procédure suivante :

1-Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu’ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation de soumettre ce règlement à l’approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;

2-Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l’unanimité des membres présents

D’APPROUVER le règlement d’emprunt numéro 45-2025 de 2 159 592.88\$ adopté par la RRGMRP le 17 juillet 2025.

Adoptée

2025-08-170

1.9 Inscription de la Municipalité de Rivière-à-Pierre, dont le numéro d’entreprise est le 8813432612 et le numéro d’identification 1006128927, au portail clicSÉQUR;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs documents et informations doivent être transmis via le portail clicSEQUR du Ministère du Revenu;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE Camille Borgia, agente administrative et trésorière adjointe, soit autorisée

À INSCRIRE la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;

À GÉRER l’inscription de la Municipalité à clicSÉQUR-Entreprise;

À GÉRER l’inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprise et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

À REMPLIR les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d’utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l’entreprise, ainsi qu’à d’autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

À CONSULTER le dossier de l’entreprise et à agir au nom et pour le compte de l’entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d’imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l’entreprise pour l’application ou l’exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxes d’accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l’aide des services en lignes).

Adoptée

2025-08-171

1.10 Inscription de la Municipalité de Rivière-à-Pierre, dont le numéro d'entreprise est le 8813432612 et le numéro d'identification 1006128927, au portail clicSÉQUR;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs documents et informations doivent être transmis via le portail clicSEQUR du Ministère du Revenu;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE Danielle Ouellet, mairesse, soit autorisée

À INSCRIRE la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;

À GÉRER l'inscription de la Municipalité à clicSÉQUR-Entreprise;

À GÉRER l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprise et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

À REMPLIR les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

À CONSULTER le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxes d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en lignes).

Adoptée

2. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
3. **TRANSPORT ROUTIER ET HIGIÈNE DU MILIEU**
4. **URBANISME**
5. **LOISIRS ET SERVCIES À LA COLLECTIVITÉ**
6. **CORRESPONDANCE**
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Diane Blouin

La séance est levée par Mme la mairesse à 19h15

Danielle Ouellet, Mairesse

Lyne Morneau, secrétaire d'assemblé